



# A TOUS PNC HOP! #67



www.unac.asso.fr

10 octobre 2016



## QUESTIONS - RÉPONSES DP

### MDC (ALL)

Le nouveau maintien des compétences sera programmé de la façon suivante : 3 jours pour les PNC qualifiés ATR et EMB (1 jour au SHEDS AIR FRANCE et 2 jours dans les locaux de Rungis) et 3,5 jours pour les PNC qualifiés CRJ (2 jours à Morlaix et 1,5 jours à Rungis).

### CEMPN (ALL)

Votre copie de certificat de validité est à envoyer à l'adresse suivante : [cempn@hop.fr](mailto:cempn@hop.fr), sachant qu'une photo du certificat suffit (les originaux restant en votre possession).

### GP (ALL)

Les remplissages des vols AF sur GPNET seront accessibles au personnel de HOP! fin 2016.

### Intranet commun (ALL)

Des travaux sont en cours afin de créer un intranet commun regroupant les différents sites actuels (Hopteam, cosmic, agora, tomi...).

### Dossier de vol unique (ALL)

Le nombre de pages sera prochainement réduit et il sera harmonisé avec celui des PNT .

### Débarquement clause fatigue (ALL)

Rédigez des REX, sinon il est impossible de faire des statistiques et de faire changer les choses.

### Hôtels (ALL)

**BES** : Pour l'instant, pas de changements prévus. Des négociations sont en cours avec tous les hôtels Océania du réseau. Si le résultat de ces négociations est satisfaisant pour HOP!, le contrat avec cet hôtel sera maintenu .

**CDG** : Il est impossible de changer d'hôtel pour les week-ends uniquement (logistique trop compliquée). Cependant, l'Océania assure que des mesures ont été prises afin de limiter les incidents rencontrés les week-ends.

**LIL** : Les différents problèmes rencontrés dans cet hôtel sont en cours de résolution. Désormais, il sera attribué des chambres rénovées aux PN.

**SXB** : Suite aux plaintes récurrentes sur l'hygiène et la qualité du petit déjeuner, la DRH nous informe que nous sommes sous contrat jusqu'en mars 2017. Un nouvel appel d'offres sera envisageable à partir de cette date.

### DDA mensuel obligatoire (ATR)

Suite à un grand nombre de ces DDA refusés (pour différentes raisons selon la direction...), les PNC lésés peuvent appeler la planification pour une compensation sur les plannings futurs. À ce propos, un rappel a été fait aux agents de plannings afin que les délais de réponses soient respectés (le 12 du mois précédent).

### 3/3 A/R BIQ-Découché TLN -A/R TLN (CRJ)

Face aux difficultés rencontrées sur ce type de rotation, la DRH nous informe que celles-ci n'existeront plus au programme hiver (information confirmée lors des commissions des rotations des 29 et 30 septembre).

### FTL prise des repas (CRJ)

La direction nous certifie qu'une communication sera faite aux CDB concernant le respect des 10 minutes supplémentaires (inscrites dans le MANEX) ajoutées au TTM qui permettent aux PNC de se restaurer pendant les heures de repas entre 11h et 15h et entre 18h et 22h. Ceci afin d'éviter toute pression du CDB.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### ARRÊT MALADIE PROGRAMMÉ :

Si vous avez une intervention chirurgicale prévue, vous devez en informer la programmation par mail et leur fournir une attestation d'arrêt maladie programmé par votre médecin.

### ACCIDENT DU TRAVAIL NON DÉCLARÉ :

Vous vous êtes fait mal au travail mais vous ne l'avez pas déclaré pensant que la douleur allait s'estomper... Il n'est pas trop tard. Si vous allez voir votre médecin, celui-ci doit noter sur l'arrêt maladie « accident du travail ». À ce propos, la feuille de déclaration d'accident du travail est en cours d'harmonisation pour l'ensemble de la population PNC.



## CONTACTEZ VOS ÉLUS DP et RS DP UNAC HOP!



**Adhérez en ligne !**  
<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

